



Saint Loup -Lamairé, le 5 décembre 2013

Compte-rendu de la réunion de bureau de la CLE du SAGE du Thouet
Le 21/11/2013 au SMVT, à Saint Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

René CHARRON, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Jean Pierre ANTOINE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »
Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais
Alain LAURIOU, Conseil Général de Maine-et-Loire
Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes
Jean Paul SOUTIF, FDPPMA de Maine-et-Loire
Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes Vendée
Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Bernard HÉRY, DREAL Poitou-Charentes
Cyril GRIMAN, SEVT
Julien MACOUIN, NCA Environnement
Guillaume GUERINEAU, NCA Environnement
Flavie THOMAS, Coordinatrice du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Pierre GOHARD, Animateur SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Technicien SAGE Thouet
Ninon LERAY, Adjointe administrative SAGE Thouet

Personnes excusées :

Gérard PIERRE, Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Bocage
Edouard RENAUD, SIVEER
Françoise BELY, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes
Dominique PAQUEREAU, Conseil Général des Deux-Sèvres
Jean Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne
Jean François LUQUET, ONEMA Centre Poitou-Charentes

Monsieur CHARRON accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion de bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il précise les principaux objectifs de cette séance à savoir, la présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet » et la demande d'avis motivé concernant le projet territorial sur 3 bassins d'alimentation de captages du Pays Thouarsais (SEVT). La parole est ensuite donnée à Pierre Gohard, animateur du SAGE Thouet, pour annoncer l'ordre du jour et débiter la présentation.

Ordre du jour :

1. **Avis motivé- Projet de contrat territorial sur 3 bassins d'alimentation de captages du Pays Thouarsais - SEVT**
2. **Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »**
3. **Projet de méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet**
4. **ODJ de la CLE du 16 janvier 2014**
5. **Questions diverses**

1. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur 3 bassin d'alimentation de captage du Pays Thouarsais – SEVT

Dans le cadre de son 10ème programme d'intervention, l'Agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leur présentation au conseil d'administration.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l'avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de son avis. La grille type d'analyse permet à ce titre de fournir une base de réflexion.

A ce titre, Cyril GRIMAN, animateur du programme RE-Sources au SEVT, expose aux membres du bureau les grandes lignes du projet de CT 2014-2018 sur les bassins d'alimentation de captage (BAC) de Ligaine, des Lutineaux et de Pas de Jeu. Après avoir rappelé les caractéristiques principales (surface totale, SAU, nombre d'exploitants et le nombre de communes) des 3 BAC concernés par le projet de CT, les moyennes de suivi du taux de nitrates de chaque captage sont indiquées. Les teneurs y figurant sont presque systématiquement supérieures au seuil de potabilité fixé à 50mg/l. Ce constat justifie les objectifs du contrat, basés principalement sur une réduction régulière du taux de nitrates d'ici 2027.

Pour expliquer les pics importants enregistrés sur Ligaine, Cyril GRIMAN fait un rapprochement possible avec l'expérimentation menée par le SMVT en septembre 2012 sur l'abaissement de plusieurs ouvrages hydrauliques proches du captage. René CHARRON répond que plusieurs critères sont à prendre en compte pour évaluer l'impact de cette expérimentation. L'avis d'un hydrogéologue agréé a été demandé pour mieux comprendre l'interférence entre la nappe alluviale du Thouet et celle captée par le forage de Ligaine. Cyril GRIMAN indique qu'une étude est prévue dans le programme d'actions afin de pouvoir répondre à cette problématique. Louis PERRIN rappelle que le caractère exceptionnel des précipitations enregistrées au cours de cette période rentre également en ligne de compte pour expliquer l'intensité de ces pics.

En résumé, ce constat met en évidence la nécessité d'associer systématiquement chaque partie prenante lors des comités de pilotage des différents CT pour éviter les éventuels conflits d'usage et pour se concerter sur les actions à mettre en œuvre.

Les 3 axes principaux du projet de CT et leur financement sont ensuite présentés. Bruno LEFEBVRE incite à la vigilance au sujet des acquisitions foncières. Selon lui, ces enveloppes doivent être utilisées de manière à assurer le maintien de l'agriculture locale sans pour autant défavoriser certains exploitants. Il prend comme exemple un litige au sein de sa commune relatif à l'acquisition d'une parcelle entre un éleveur et un céréalier qui bénéficiait de l'une de ces enveloppes.

Au vu de la teneur en nitrates enregistrée sur ces captages, il est indispensable d'impliquer le plus d'usagers possibles dans la démarche. Claude DEVAUD souligne l'intérêt d'avoir recours à des organisations professionnelles agricoles (OPA) pour aider techniquement les agriculteurs dans la réalisation de leur projet de gestion de l'exploitation. En parallèle, René CHARRON propose d'élargir la communication aux acteurs non agricoles en rédigeant des articles dans les bulletins communaux des communes concernées par les BAC.

René CHARRON questionne les membres du bureau sur les dernières remarques. Jean Paul SOUTIF informe que les prévisions de ce contrat vont dans le bon sens car les nitrates sont en effet une problématique importante du bassin. Il convient juste de s'assurer que ces actions soient bien mises en place. Il se questionne sur la mise en place des Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates (CIPAN) sur le territoire. Globalement la mise en place de CIPAN est efficace pour l'amélioration des sols bien que plusieurs années soient nécessaires pour y parvenir. Claude DEVAUD indique que même si les CIPAN sont obligatoires en Deux-Sèvres, les aléas du climat ne permettent pas toujours leurs mises en place. Bruno LEFEBVRE rappelle que la destruction des CIPAN dépend également de ces aléas. Elle peut engendrer un coût supplémentaire pour l'agriculteur qui ne peut pas forcément être assuré lors des années difficiles. Dans ce cas là, il y a recours à la destruction chimique.

Même si des abus ont été commis, Claude DEVAUD rappelle que les jeunes agriculteurs sont conscients des problématiques liées aux nitrates et qu'ils adaptent leurs pratiques en conséquence. Il revient néanmoins sur la difficulté d'appliquer la bonne dose au bon moment tout en prenant en comptes les facteurs climatiques. De plus, il insiste sur le rôle de l'agronomie en rappelant que la qualité des sols n'est pas la même pour tous à l'échelle du bassin.

Bernard HÉRY considère que l'objectif 2027 peut être considéré comme ambitieux aux vues des teneurs actuelles en nitrates (notamment pour la réduction des pics sur Ligaine) tandis que les objectifs 2018 et 2022 semblent moins exigeants. En terme d'affichage, il aurait été préférable d'afficher des objectifs chiffrés pour 2018 et 2022, même moindre, plutôt que de se baser uniquement sur des infléchissements de courbes et des limitations d'intensité des pics.

Avant d'aborder les autres points de l'ordre du jour, Florence BARRE tient à synthétiser les arguments émis par le bureau à savoir :

- *La nécessité de mettre en place une concertation efficace entre les agriculteurs sur les acquisitions foncières ;*
- *Les interactions entre le CTMA porté par le SMVT et le projet de contrat du SEVT sur le captage de Ligaine ;*

- de s'assurer que les actions menées par les OPA répondent bien aux problématiques locales des agriculteurs ;
- L'intérêt de travailler sur l'ensemble des BAC pour prendre en compte tous les usages.

Ainsi, compte-tenu de ces éléments, et en soutien à la dynamique initiée, le bureau propose à la CLE du SAGE Thouet d'émettre un avis favorable sur le projet de contrat territorial porté par le SEVT.

2. Présentation de l'étude « Pratiques et Pressions agricoles »

Pierre GOHARD annonce que le bureau d'étude NCA a été retenu pour réaliser l'étude « pratiques et pressions agricoles sur le bassin versant du Thouet » pour un montant de 28 500 € HT. Après avoir rappelé les modalités de l'étude, il laisse la parole à Julien MACOUIN et Guillaume GUERINEAU de NCA Environnement pour présenter leur structure et la méthodologie envisagée pour répondre aux objectifs de l'étude, à savoir :

- Présenter le milieu physique du bassin

Il s'agit de recueillir les données liées à la géologie, la pédologie, l'occupation du sol et la climatologie du bassin pour évaluer l'aléa érosion des sols selon la méthode MESALES.

- Caractériser les pratiques et les systèmes de production ainsi que leur évolution,

Les données du Recensement Général Agricole (RGA) et du Registre Parcellaire Graphique (RPG) vont permettre de caractériser les systèmes de production (Orientation socio-économique des exploitations, nombre d'exploitants, Surface Agricole Utile totale, cultures et cheptels présents,...) et de déterminer l'évolution des surfaces toujours en herbe.

Pour ce volet, Claude DEVAUD suggère de prendre en compte les données disponibles au sein du CER France et du réseau des fermes de référence.

- Identifier et caractériser les sources de pollutions diffuses et ponctuelles tout en analysant l'origine des pressions.

Le calcul des exportations par culture par région pédologique, le calcul de la pression en effluents d'élevage par commune et/ou sous bassin et la réalisation d'un bilan CORPEN (si les données sont fiables concernant la fertilisation) permettront d'identifier et de caractériser les sources de pollution azotée et phosphatée.

Concernant les produits phytosanitaires, le bureau d'étude s'appuiera sur les Indicateurs de Fréquence de Traitement (IFT) herbicide et non herbicide par culture et par région agricole et sur le recensement des molécules utilisées par culture avec un classement en fonction des paramètres physico-chimiques (SIRIS). Ces éléments permettront de cartographier des pressions en produits phytosanitaires par type de culture en fonction des IFT et des molécules utilisées.

Claude DEVAUD propose de récupérer ces données directement auprès des agriculteurs. Julien MACOIN indique que la superficie concernée par l'étude (3 375 km²) ne permet pas un travail

d'enquête sur l'intégralité des exploitations présentes sur le bassin. Le degré de précision ne pourra pas forcément être le même que pour un bassin d'alimentation de captage.

Florence BARRE conseille de se rapprocher des DDTs pour acquérir ces données. Elle informe qu'une étude similaire a été réalisée sur les programmes RE-sources. Pierre GOHARD indique qu'un contact a été pris avec la cellule de coordination régionale RE-Sources mais la plupart de ces études sont soumis à un secret statistique. Elles ne pourront donc pas être utilisées dans la présente étude.

L'évaluation de la vulnérabilité des eaux superficielles s'appuiera sur la méthodologie Phyto-PC indiquant le potentiel de ruissellement des sols à partir de la carte des pédopaysages tandis que la vulnérabilité des eaux souterraines s'évaluera à partir de deux outils :

- Méthodologie BRGM (croisement des données « couverture argileuse » et « Infiltration »).
- Algorithme d'infiltration de vers la ressource en eau sols (Chambre d'Agriculture de Poitou Charentes) à partir de la carte des pédopaysages au 1/250 000ème.

Au final, l'évaluation des risques s'obtiendra en recoupant la vulnérabilité de la ressource en eau (transfert par ruissellement ou infiltration) avec la pression agricole (fertilisants et molécules phytosanitaires).

Selon le cahier des charges, cette méthodologie devait à l'origine être présentée aux membres de la commission « qualité ». Cependant, un récent changement de calendrier va permettre de la présenter directement en CLE le 16/01/2014, accompagnée des premiers résultats (notamment pour la partie « état des lieux »). Des experts (BRGM, INRA, coopérative agricole,...) seront également invités pour évaluer la pertinence de la méthodologie utilisée, conformément à la demande du bureau réuni le 10/09/2013.

3. Projet de méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet

Pierre PÉAUD présente le projet de méthodologie d'inventaire des zones humides (ZH) sur le bassin du Thouet.

Il rappelle que plusieurs collectivités procèdent actuellement à cet inventaire dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme tandis que d'autres projettent de le réaliser en 2014. Selon le SDAGE Loire-Bretagne, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires et l'absence d'une méthodologie d'inventaire des zones humides rend très difficile le suivi et la validation de ces documents.

Il convient donc de faire valider une méthodologie d'inventaire de ZH par la CLE pour permettre d'homogénéiser cette démarche à l'échelle des 193 communes présentes sur le périmètre du SAGE et leur permettre de valider les inventaires communaux qui s'appuieront sur cette méthodologie. En effet, dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme, il est demandé aux communes de réaliser un inventaire de zones humides qui soit validé par la CLE du SAGE.

Pierre PÉAUD rappelle que ce projet de méthodologie s'appuie sur la méthodologie d'IZH validée par la CLE du SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin, actuellement en cours d'application sur plusieurs communes du Pays de Gâtine.

Il expose ensuite les principaux points de ce document :

- la définition d'une zone humide

A ce sujet, Jean Paul SOUTIF s'interroge sur la définition utilisée pour caractériser une zone humide. Pierre PÉAUD répond que le projet de méthodologie se base sur l'article L 211-1 du Code de l'Environnement, définissant la zone humide par :

« [...] les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les critères liés à la végétation et à la pédologie sont donc pris en compte pour caractériser et délimiter une zone humide. Claude DEVAUD pense que la délimitation d'une zone humide peut souvent varier d'un bureau d'études à un autre. Il fait part de son souhait de ne pas aboutir à des surfaces trop importantes qui pénaliseraient les agriculteurs en place.

- Les couches de pré-localisation

Les données de pré-localisation sont des données précieuses pour préparer la phase de terrain. Elles doivent être fournies au prestataire afin de connaître les lieux potentiellement humides où il est nécessaire d'intensifier l'effort de prospection. Cependant, ces couches sont des modélisations informatiques obtenues après un recouplement de plusieurs critères (ortho-photo, scan 25, Modèle Numérique de Terrain, indices, données géologiques, morphologiques et pédologiques,...) ; c'est pourquoi il est demandé au prestataire de prospecter l'intégralité de la commune et de ne pas se limiter aux zones identifiées dans la pré-localisation.

Bernard HERY indique que la DREAL Poitou-Charentes travaille actuellement sur une pré-localisation à l'échelle de la région. Il convient de se rapprocher d'Albert NOIREAU pour obtenir plus d'éléments.

- la constitution d'un groupe acteur

Même si le SAGE est responsable de la qualité de l'inventaire, la cellule d'animation n'est pas en mesure de localiser toutes les zones humides du bassin versant. La commune doit donc mettre en place un groupe d'acteurs afin de mobiliser le savoir local et d'assurer le suivi de l'inventaire. Il est composé à minima de plusieurs élus municipaux dont le maire, de 3 ou 4 représentants de la profession agricole, d'un représentant d'un syndicat de rivière, d'un représentant de la CLE, d'un représentant de l'ONEMA et d'un représentant des associations locales (chasse, pêche, protection de la nature, randonneur et propriété foncière). Louis PERRIN suggère d'associer un représentant des propriétaires d'étangs dans ce groupe d'acteurs locaux.

Pierre PÉAUD présente succinctement toutes les étapes de l'inventaire, de la présentation de la démarche jusqu'à la validation des membres de la CLE. La commune est donc informée du nombre de réunion à mettre en place et des objectifs attendus pour chacune d'elles. D'autres réunions pourront être mises en place si la commune le souhaite (réunion avec les exploitants agricoles de la commune).

Frédéric NADAL considère que la validation de l'inventaire revient au conseil municipal. Pour la CLE, il s'agit plutôt « d'enregistrer » les inventaires qui se sont déroulés conformément à la méthodologie validée par la CLE du SAGE.

Concernant la validation de l'inventaire par la CLE, la cellule d'animation propose de former un comité technique. Il se réunira au préalable pour étudier le déroulement et les résultats des différents inventaires. Suite à ces réunions, une synthèse sera présentée aux membres de la CLE. Une proposition de composition sera présentée en CLE le 16/01/2014.

Alain LAURIOU conseille de se rapprocher du PNR Loire Anjou Touraine pour élaborer cette méthodologie.

Bruno LEFEBVRE s'interroge sur le volet réglementaire, notamment du caractère obligatoire de ces inventaires. Il demande à la cellule d'animation de se rapprocher des 3 DDT pour avoir une réponse précise le 16 janvier 2014.

Pierre GOHARD informe que le projet de méthodologie d'inventaire de zones humides sera envoyé aux membres de la CLE en semaine 50/51 (décembre 2013). Ces derniers pourront donc communiquer leurs remarques et leurs modifications avant la séance de la CLE du 16 janvier 2014.

4. ODJ de la CLE du 16 janvier 2014

Pierre GOHARD présente l'ordre du jour prévu pour la séance de la CLE du 16 janvier 2014, à savoir :

1. Validation du CR de la CLE du 12 juin 2013

Le compte rendu de la séance du 12/06/2013 est téléchargeable sur www.sagethouet.fr dans l'espace membre CLE (**identifiant**: membreacle ; **mot de passe** : sagethouet), onglet "Projet de compte rendu de CLE".

2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013

Au regard des règles générales d'attribution et de versement des aides du 10^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (notamment les règles techniques), ce rapport constitue une pièce technique obligatoire pour l'octroi de l'aide apportée par l'agence de l'eau pour les dossiers d'animation des SAGE. Ce rapport permet en effet de prendre connaissance, de manière synthétique, des travaux de la CLE et de mieux appréhender les activités de la cellule d'animation du Sage. Le rapport d'activité permet au comité de bassin (CB) d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la CLE, ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Sage (article R. 212-34 du code de l'environnement). Le rapport d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2013 sera communiqué aux membres de la CLE en décembre tandis qu'une synthèse des activités 2013 sera présentée lors de la séance du 16 janvier 2014. .

3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron

Dans le cadre de son 10ème programme d'intervention, l'Agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux. Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de contrats territoriaux avant leur présentation au conseil d'administration (cf. Page 2). A ce titre, Claire VRIGNAULT interviendra pour présenter le projet de contrat territorial 2014 – 2018 sur le bassin versant du Cébron.

4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »

Cf Page 4

5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet

Cf Page 5

6. Budget / Calendrier / Études prévues en 2014

La cellule d'animation présentera le budget 2014 et son calendrier. Un point particulier sera porté sur les futures échéances électorales et leurs conséquences éventuelles sur la composition de la CLE.

Les projets d'étude à mener pour 2014 seront également détaillés. Pour l'instant, 2 études sont identifiées comme prioritaires par le bureau de la CLE :

- Le diagnostic global, qui correspond à l'étape suivante de l'élaboration du SAGE lorsque l'état initial aura été validé.
- Evaluer l'impact des plans d'eau sur le bassin versant. La nécessité d'intégrer l'impact des plans d'eau dans le diagnostic du SAGE est revenue de manière récurrente lors des commissions thématiques et de la dernière séance de la CLE. En effet, la partie ouest du bassin du Thouet comprend de nombreux plans d'eau et cette spécificité n'a pas pu être prise en compte dans la démarche d'élaboration des volumes prélevables. L'investigation approfondie des plans d'eau et de leur incidence revient donc à la CLE du SAGE Thouet. Dans un souci de neutralité et de compétence, la cellule d'animation a proposé de faire appel à un bureau d'études pour tenter d'évaluer au mieux ces impacts en fonction des données disponibles. Ce principe a été validé par les membres du bureau le 10/09/2013.

7. Délégation au bureau pour répondre aux avis de la CLE (CT, IZH, études,...)

Depuis le lancement de l'élaboration du SAGE Thouet, la CLE est régulièrement sollicitée pour donner un avis sur différents types de projets (projet de construire, plan d'aménagement foncier, avis motivé sur les projets de contrats territoriaux, inventaire de zones humides,...). Cependant, ces dossiers sont nombreux et les délais accordés pour y répondre sont trop courts pour obtenir un avis de la CLE, qui ne se réunit qu'une à 2 fois par an. Il convient par conséquent d'exprimer ces difficultés aux membres de la CLE afin de prendre les dispositions nécessaires pour donner ces avis dans des délais raisonnables.

5. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée. René CHARRON remercie les membres du bureau de la CLE du SAGE Thouet et lève la séance.



**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant du Thouet**



Bureau de la CLE - 21/11/2013 -



Ordre du jour



1. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur 3 bassins d'alimentation de captages du Pays Thouarsais – SEVT.
2. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »
3. Projet de méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
4. ODJ de la CLE du 16 janvier 2014
5. Questions diverses



Ordre du jour



1. **Avis motivé – Projet de contrat territorial sur 3 bassins d'alimentation de captages du Pays Thouarsais – SEVT.**
2. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »
3. Projet de méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
4. ODJ de la CLE du 16 janvier 2014
5. Questions diverses



CONTRAT DE NAPPE
Re-Sources



SEVT

Programme d'actions 2014-2018 BAC du Pays Thouarsais

Bureau de la CLE du SAGE Thouet
21/11/2013



SEVT



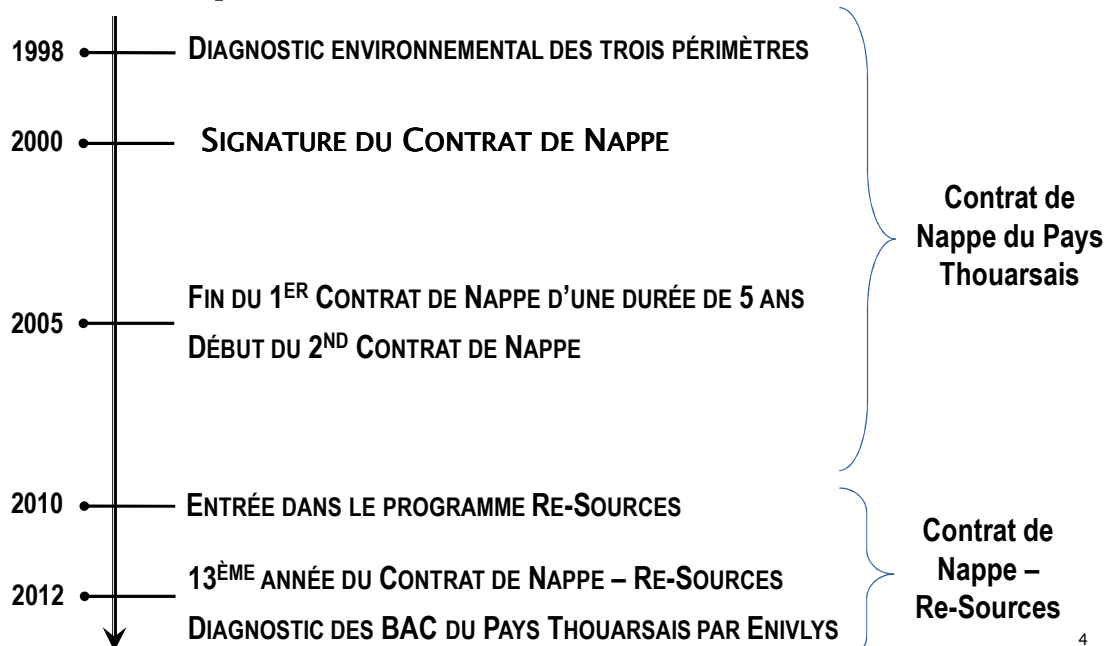
SOMMAIRE

- ▶ Rappel du contexte
 - Historique du SEVT dans la reconquête de la qualité de l'eau
 - Territoires concernés
 - Données sur les eaux brutes
- ▶ Stratégie d'intervention et objectifs
- ▶ Présentation du Programme d'actions 2014/2018

Rappel du contexte

- ▶ Historique
- ▶ Les territoires concernés
- ▶ Données sur les eaux brutes

Historique



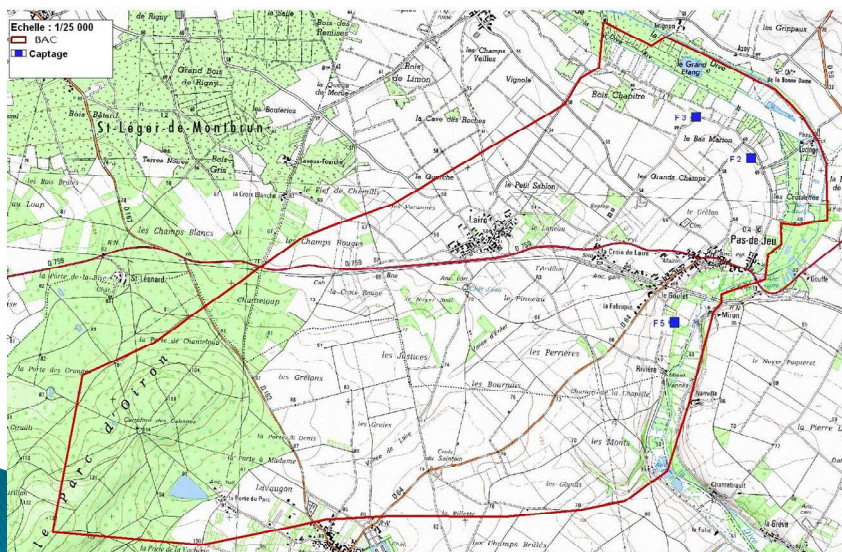
Rappel du contexte

- ▶ Historique
- ▶ Les territoires concernés
- ▶ Données sur les eaux brutes

5

Les territoires concernés

- ▶ BAC de Pas de Jeu



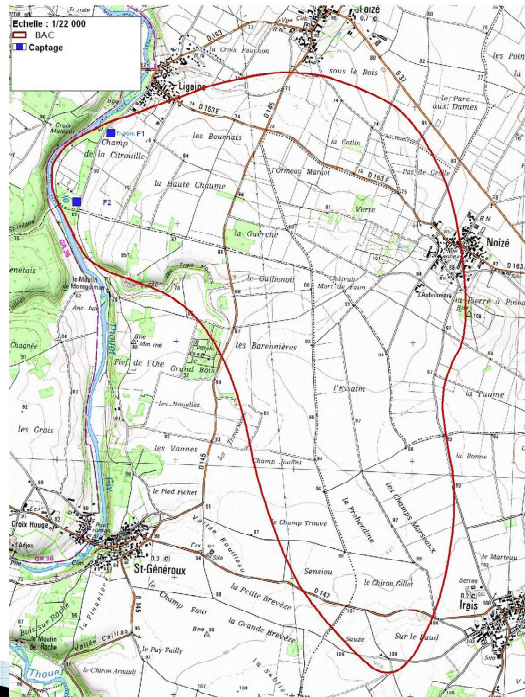
- ✓ 1 602 ha
- ✓ 1 232ha de SAU
- ✓ 40 exploitants
- ✓ 5 communes

6

Les territoires concernés

► BAC de Ligaine

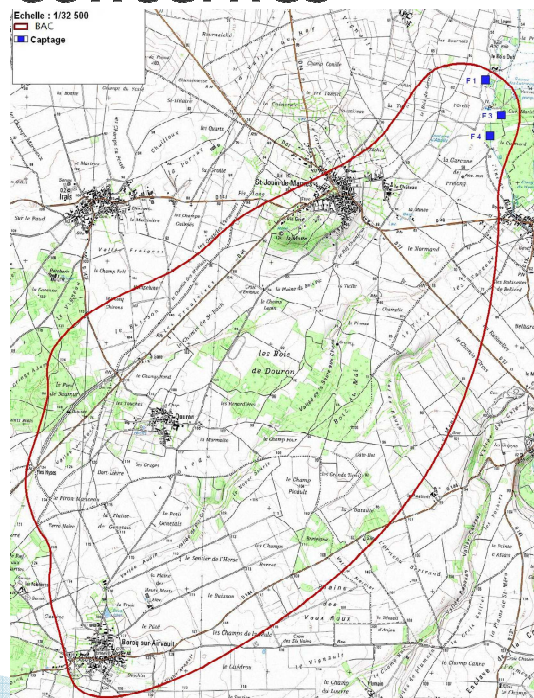
- ✓ 1 008 ha
- ✓ 1 112 ha de SAU
- ✓ 31 exploitants
- ✓ 4 communes



Les territoires concernés

► BAC des Lutineaux

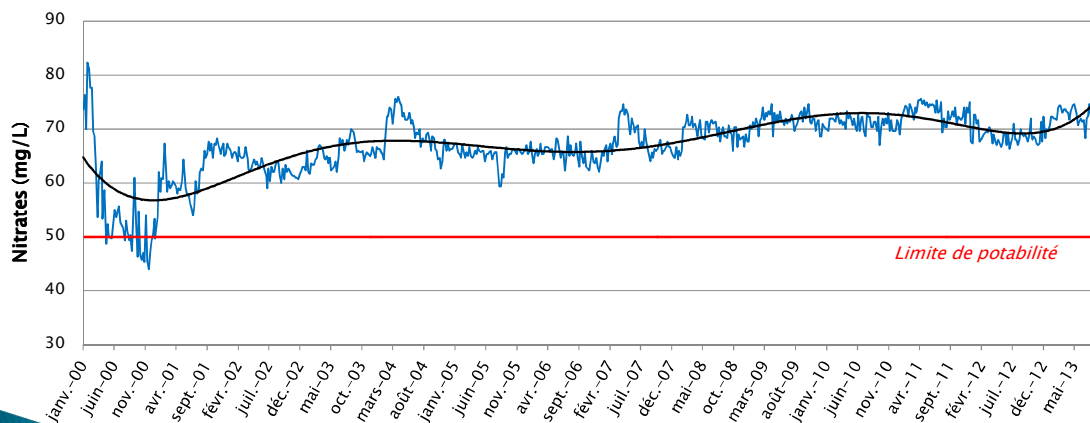
- ✓ 2 661 ha
- ✓ 2 358 ha de SAU
- ✓ 60 exploitants
- ✓ 5 communes



Qualité de l'eau

► Captage de Pas de Jeu

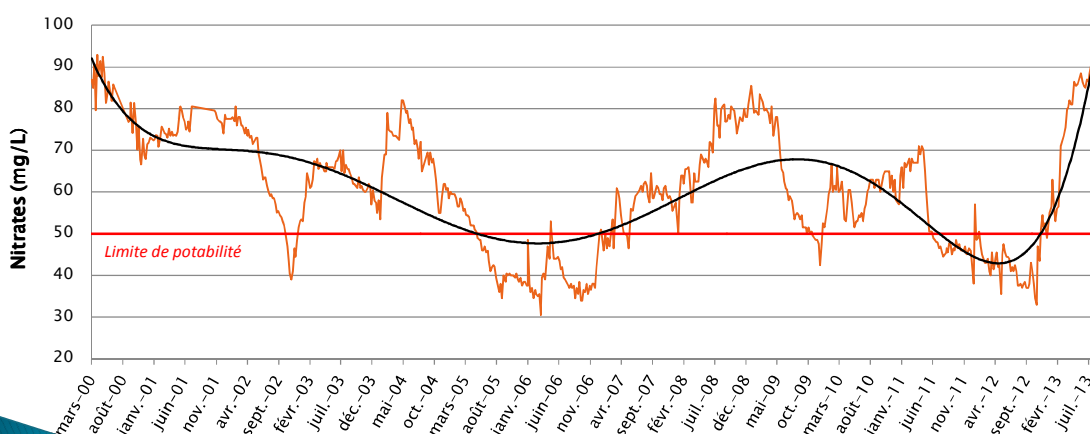
Moyenne de suivi du taux de nitrates – BAC de Pas de Jeu



Qualité de l'eau

► Captage de Ligaine

Moyenne de suivi du taux de nitrates – BAC de Ligaine

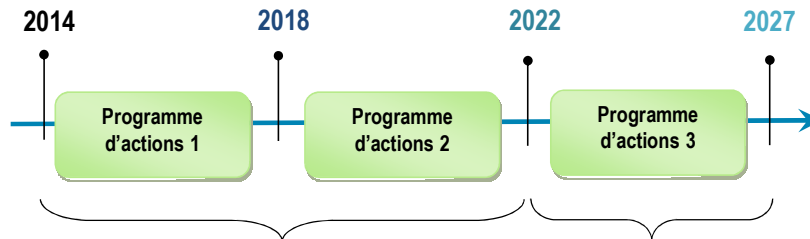


Datation des eaux

CAPTAGE	AGE APPARENT DE L'EAU	
Ligaine / F1	60 % eau ancienne (40 ans)	40 % eau récente (< 5 ans)
Pas-de-Jeu / F3	25 - 30 ans	
Pas-de-Jeu / F5	50 % eau ancienne (40 ans)	50 % eau récente (< 5 ans)
Lutineaux / F1	20 - 30 ans	
Lutineaux / F3	eau récente (< 5 ans)	

Stratégie d'intervention et objectifs

Stratégie d'intervention



Objectifs Nitrates

Infléchir les courbes sur Pas de Jeu et Lutineaux
Limiter les pics sur Ligaine

Aboutir à la sécurisation de la qualité en eaux brutes en dessous de 50 mg/l.

Objectifs Phytosanitaires

prévenir la présence de molécules au-delà des normes de 0,1 µg/l par molécule et 0,5 µ/l pour l'ensemble des molécules.

Objectifs Nitrates

Captages	Objectif nitrates 2018	Objectif nitrates 2022	Objectif nitrates 2027
Pas de Jeu	Moyenne de qualité inférieure aux niveaux actuels F2 : 70 mg/l F3 : 65 mg/l F5 : 80 mg/l Pour infléchir progressivement la tendance	Infléchir les courbes de qualité pour se rapprocher des 50 mg/l	Moyenne de la qualité des eaux brutes inférieure à 50 mg/l
Ligaine	Pas de pics au-delà de 80 mg/l	Limiter l'intensité des pics pour qu'ils ne dépassent plus 50 mg/l	Pas de Pics au-delà de 50mg/l
Lutineaux	Moyenne de qualité inférieure au niveau actuel : 75 mg/l Pour infléchir progressivement la tendance	Infléchir les courbes de qualité pour se rapprocher des 50 mg/l	Moyenne de la qualité des eaux brutes inférieure à 50 mg/l



CONTRAT DE NAPPE
Re-Sources



SEVT

Présentation du Programme d'actions 2014-2018

17

SEVT



Programme d'actions sur 5 ans

- ▶ Axe 1: Volet agricole
- ▶ Axe 2: Volet non agricole
- ▶ Axe 3: Pérennisation de la démarche

18

Axe 1: Volet agricole

- ▶ **Action 1.1:** Mise en œuvre d'un observatoire des pratiques agricoles locales
- ▶ **Action 1.1 bis:** Analyses agronomiques
- ▶ **Action 1.2:** Accompagnement individuel
- ▶ **Action 1.3:** Outils d'accompagnement financiers
- ▶ **Action 1.4:** Informer et sensibiliser les professionnels agricoles
- ▶ **Action 1.5:** Gestion du foncier

19

Axe 2: Volet non agricole

- ▶ **Action 2.1:** Limiter les pollutions par les pesticides non agricoles
- ▶ **Action 2.2:** Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux risques de pollutions
- ▶ **Action 2.3:** Suivre l'amélioration de la gestion des systèmes d'assainissement
- ▶ **Action 2.4:** Améliorer la connaissance sur les sites pollués (BAC des Lutineaux)

20

Axe 3: Pérennisation de la démarche

- ▶ **Action 3.1:** Suivi de la qualité de l'eau des nappes
- ▶ **Action 3.2:** Animation transversale de la démarche
- ▶ **Action 3.3:** Suivi et évaluation des actions en cours de programme

21

Budget total sur 5 ans (€ HT)	Montant des Aides prévisionnelles			Autofinancement		
	AELB	Conseil Régional	Conseil Général	SEVT	SMAEDS	Autres porteurs
1 831 750 €	962 125 €	54 700 €	147 400 €	256 980 €	58 670 €	351 875 €
	1 164 225 €			315 650 €		

22



Ordre du jour



1. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur 3 bassins d'alimentation de captages du Pays Thouarsais – SEVT.
2. **Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »**
3. Projet de méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
4. ODJ de la CLE du 16 janvier 2014
5. Questions diverses

2. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »

Etude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »

- **Prestataire retenu** : NCA Environnement
- **Coût de l'étude** : 28 500 € HT
- **Suivi de l'étude** : Bureau de la CLE du SAGE Thouet
- **Le prestataire co-animera avec l'animateur du SAGE Thouet 5 réunions** :
 - une première réunion de cadrage avant le lancement de l'étude (novembre 2013),
 - une réunion de présentation au bureau de la CLE au cours de l'étude (novembre 2013),
 - une réunion de présentation aux membres de la commission « qualité » + experts (janvier 2014)
 - une réunion de rendu final et validation de l'étude par le bureau de la CLE (mars 2014),
 - une réunion de présentation en CLE (hors calendrier).
- **Fin de l'étude** : Mars 2014, sous réserve d'une validation par les membres du bureau



RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES ET DES PRESSIONS AGRICOLES SUR LE BASSIN DU THOUET



21 novembre 2013

1



Rappels généraux

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

✦ DÉFINITION

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

✦ DOCUMENTS

Le SAGE est constitué :

- d'un **plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)**, dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux,
- d'un **règlement** fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs,
- d'un rapport environnemental.

2

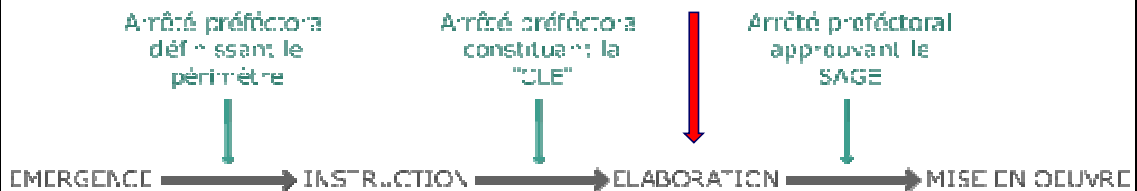


Rappels généraux

Les états d'avancement du SAGE

Les phases d'émergence, d'instruction, d'élaboration et de mise en œuvre composent l'état d'avancement d'un SAGE.

Le SAGE Thouet est en phase d'élaboration.

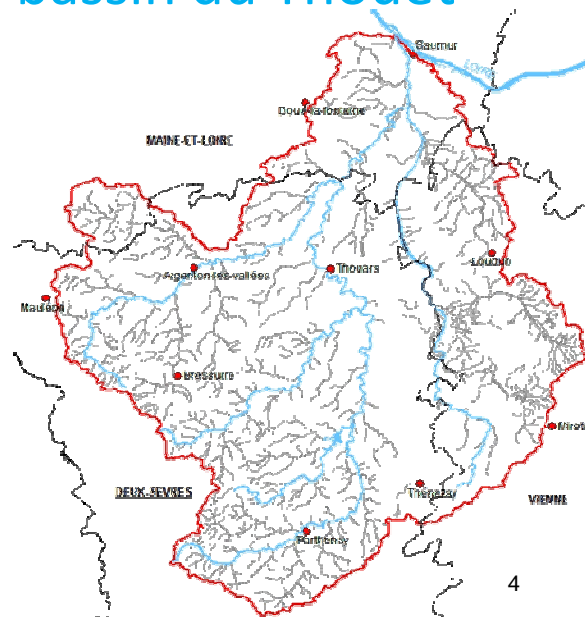


3



Caractéristiques du bassin du Thouet

- ✕ Surface de 3 385 km²
- ✕ 414 km de cours d'eau
- ✕ 193 communes
- ✕ 3 départements et 2 régions



4



Objectifs de l'étude

- 1** ✕ *Présenter le milieu physique du bassin*
- 2** ✕ *Caractériser les pratiques agricoles et les systèmes de production ainsi que leur évolution*
- 3** ✕ *Identifier et caractériser les sources de pollutions diffuses et ponctuelles et évaluer les risques de transfert*

Résultats fournis à l'échelle de 7 sous-bassins

5



METHODOLOGIE : Phase 1

1. RECENSEMENT ET RECUEIL DES DONNEES

- *Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet*
- *Administrations : DDT, DREAL, DDPP, ARS, DRAAF (...)*
- *Agence de l'eau*
- *Organisations agricoles : Chambre d'agriculture, coop (...)*

6



METHODOLOGIE : Phase 1

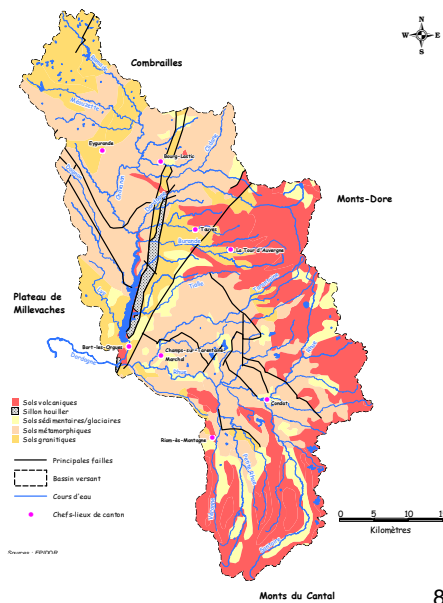
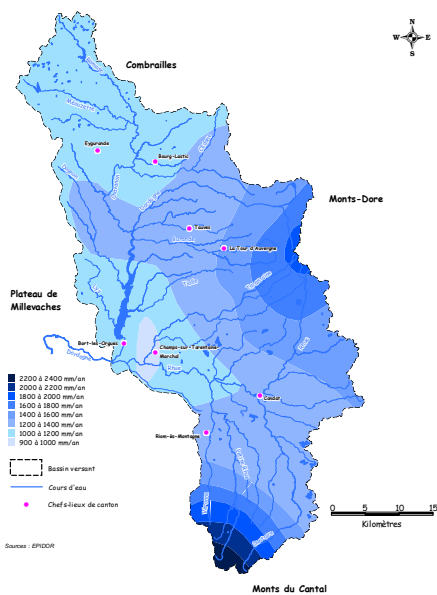
2. PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE DU BASSIN

- Géologie, hydrologie, hydrogéologie, topographie
- Pédologie (unité de sols)
- Paysage, Occupation du sol (RGA),
- Climatologie

Évaluer l'aléa érosion des sols (Modèle MESALES)



Exemple de réalisation





METHODOLOGIE : Phase 1

3. EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

- *Évolution des surfaces en prairies (1988, 2000 et 2010)*
- *Quantification et évolution du linéaire de haies par sous-bassin versant,*
 - Quantification par commune en 2010 m²/ha (BDTopo),
 - Évolution du linéaire de haies par photo-interprétation sur des zones test de 25 km² (1993-2002-2010)

9



METHODOLOGIE : Phase 2

1. CARACTÉRISER LES SYSTÈMES DE PRODUCTION (données RGA et PAC)

- *OTEX et nombre d'exploitants*
- *SAU totale et moyenne par exploitation*
- *Cultures présentes (surface et évolution)*
- *Cheptels présents (nombre d'animaux, ICPE et évolution)*

Caractériser les systèmes de production à l'échelle des sous-bassins

10



METHODOLOGIE : Phase 2

2. CARACTÉRISER LES PRATIQUES AGRICOLES

- *Rotations culturales (données PAC)*
- *Agriculture biologique*
- *Surfaces irriguées et volume attribué par sous-bassin versant*

Caractériser les pratiques agricoles à l'échelle des sous-bassins

11



METHODOLOGIE : Phase 2

2. CARACTÉRISER LES PRATIQUES AGRICOLES

- *Rencontres avec les organismes agricoles,*
 - Missions, rayon d'intervention, nombre d'adhérents/clients,
 - Moyens techniques et humains,
 - Label, démarche innovante, Charte,
 - Références locales (IFT, fertilisation, rendement, ...),
 - ...

Caractériser les pratiques agricoles à l'échelle des sous-bassins

12



METHODOLOGIE : Phase 2

3. ÉVOLUTION DE LA REGLEMENTATION AGRICOLE

- *Politique Agricole Commune,*
- *Code de l'environnement,*
- *Réglementation ICPE, Produits phytos, Zone vulnérable nitrate,*
- *Grenelle de l'Environnement*

Incidence de la réglementation sur l'agriculture

13



METHODOLOGIE : Phase 2

4. ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

- *Évolution du marché des céréales et des productions animales,*
- *Évolution du marché des aliments et des intrants,*
- *Étude économique par secteur d'activité,*

Incidence du marché mondial sur l'agriculture

14



METHODOLOGIE : Phase 3

1. IDENTIFIER ET CARACTÉRISER LES SOURCES DE POLLUTIONS PONCTUELLES

- Nombre d'agriculteurs (= de sites d'exploitation) par commune
- Source potentiel de pollutions ponctuelles (stockage effluents, engrais, local phytosanitaire, ...)

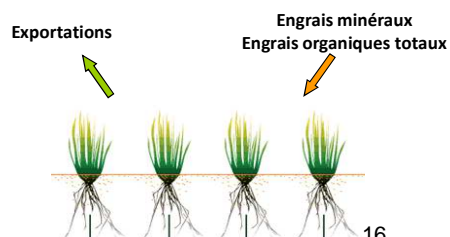
15



METHODOLOGIE : Phase 3

2. IDENTIFIER ET CARACTÉRISER LES SOURCES DE POLLUTIONS DIFFUSES : AZOTE/PHOSPHORE

- Calcul des exportations des cultures par région pédologique (rendement),
→ Risque de lessivage moindre sur un sol à bon potentiel
- Réalisation d'un bilan CORPEN si données fiables concernant la fertilisation



16



METHODOLOGIE : Phase 3

**3. IDENTIFIER ET CARACTÉRISER LES SOURCES DE POLLUTIONS
DIFFUSES : AZOTE/PHOSPHORE**

- *Calcul de la pression en effluents d'élevage par commune et/ou sous-bassin versant*
→ *Zone à risque au niveau fertilisation*

Indicateurs permettant de dégager des zones à risque

17



METHODOLOGIE : Phase 3

**4. IDENTIFIER ET CARACTÉRISER LES SOURCES DE POLLUTIONS
DIFFUSES : PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

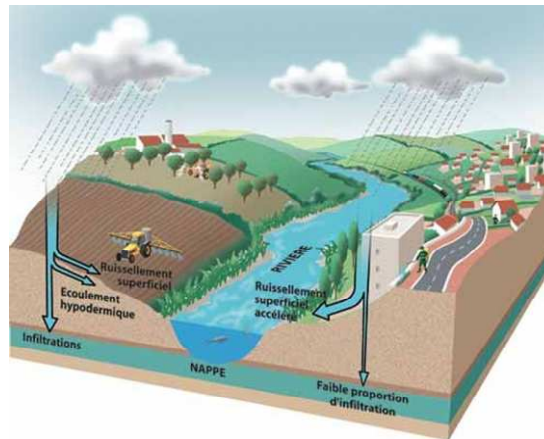
- IFT herbicide et hors herbicide par culture et par région agricole
- Recensement (le plus exhaustif possible) des molécules utilisées par culture avec un classement en fonction des paramètres physico-chimiques (SIRIS)
→ *Cartographie des pression en produits phytosanitaires par type de culture en fonction des IFT et des molécules utilisées*

18



METHODOLOGIE : Phase 3

**5. ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX AUX TRANSFERTS
DES POLLUANTS**



19



METHODOLOGIE : Phase 3

5. ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

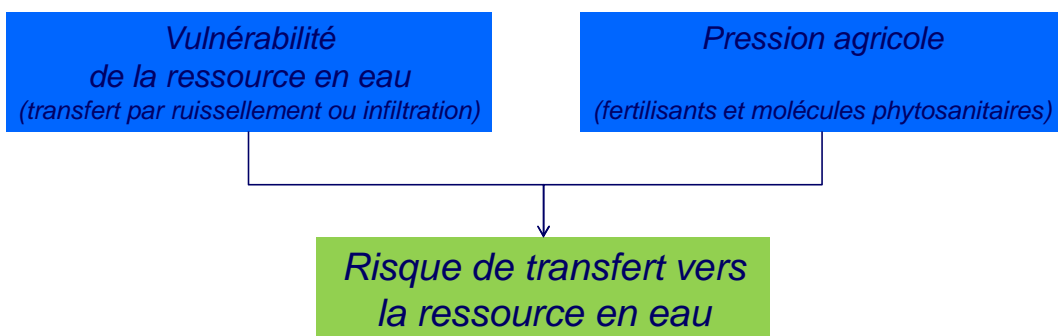
- Méthodologie Phyto-PC : Potentiel de ruissellement des sols à partir de la carte des pédopaysages au 1/250 000ème

20



METHODOLOGIE : Phase 3

6. ÉVALUATION DES RISQUES



22



METHODOLOGIE : Phase 3

6. ÉVALUATION DES RISQUES

- Risque de transfert vers les eaux superficielles (période estivale et hivernale)
 - Croisement du potentiel de ruissellement avec la pression en éléments fertilisants organiques
 - Croisement du potentiel de ruissellement avec la pression phytosanitaire

23



METHODOLOGIE : Phase 3

6. ÉVALUATION DES RISQUES

- Risque de transfert vers les eaux souterraines (période estivale et hivernale)
 - Croisement de la vulnérabilité à l'infiltration avec la pression en éléments fertilisants organiques
 - Croisement de la vulnérabilité à l'infiltration avec la pression phytosanitaire



Programme prévisionnel de l'étude

Semaine	Octobre				Novembre				Décembre				Janvier					Février				Mars				
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Réunion de démarrage - cadrage de l'étude							R																			
Bilan en eau qualitatif et quantitatif - Évolution																										
Récupération des données																										
Rencontre avec les organismes agricoles et institutionnels																										
Caractérisation des pratiques et système de production																										
Analyse socio-économique																										
Historique et perspectives de l'évolution de l'agriculture																										
Réunion intermédiaire																										
Analyse du milieu physique et sa sensibilité																										
Évaluation des pratiques d'origine agricole																										
Réunion commission "qualité"																										
Évaluation des risques																										
Rédaction du rapport																										
Réunion de rendu final																										
Réunion de présentation à la CLE (à définir)																										



Ordre du jour



1. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur 3 bassins d'alimentation de captages du Pays Thouarsais – SEVT.
2. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »
3. **Projet de méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet**
4. ODJ de la CLE du 16 janvier 2014
5. Questions diverses

3. Projet méthodologie inventaire des Zones humides SAGE Thouet

Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

But de la méthodologie :

- Permettre d'homogénéiser les inventaires à venir sur l'ensemble du périmètre du SAGE Thouet
- Améliorer l'état des connaissances sur ces milieux (superficie, fonctionnalités, ...)
- Permettra d'envisager les modalités de gestion adaptée à ces milieux (intégration au document d'urbanisme, définition des préconisations, priorités et orientations d'actions à ces milieux)

Orientation 8 du SDAGE :

« Préserver les zones humides et la biodiversité »

- Préserver les zones humides
- Recréer, restaurer les zones humides pour contribuer à l'atteinte du bon état des ME
- Favoriser la prise de conscience et améliorer la connaissance

Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

Points abordés dans la méthodologie :

Objectifs de l'étude

- Pourquoi un inventaire ?
- Les fonctions des ZH (hydrologique, épuratrice, biologique, socio-économique)
- Contexte réglementaire (DCE, SDAGE, SAGE)
- Territoire d'étude (description BV du Thouet)

Principes utilisés pour l'inventaire

- Critères définition des ZH (végétation hygrophile, pédologie)
- Types de ZH (prairie, marais, terrains agricoles, ...)
- Principes de l'inventaire (pré-localisation, étude de terrain, ...)

Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

Les étapes et la méthode de l'inventaire

- **Étape 1** : Prise de contact avec le Maire
- **Étape 2** : Conseil municipal -> délibération composition GAL
 - 1 ou plusieurs élus dont le Maire
 - 1 élu du syndicat de rivière
 - Plusieurs exploitants agricoles
 - 1 représentant association pêche
 - 1 représentant association chasse
 - 1 représentant association protection de la nature
 - 1 représentant association randonneurs
 - 1 représentant de la propriétés foncière
 - 1 représentant de la CLE ou cellule animation SAGE
 - 1 représentant de l'ONEMA

Modalités d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du SAGE Thouet

- Les étapes et la méthode de l'inventaire
 - Étape 3 : 1^{ère} réunion du GAL (présentation méthode, recueil information, ...)
 - Étape 4 : Réalisation de l'inventaire terrain
 - Étape 5 : 2^{ème} réunion du GAL (restitution des résultats terrain)
Phase de levée de doute en Mairie
 - Étape 6 : Conseil municipal -> délibération validation inventaire ZH
 - Étape 7 : Validation de l'inventaire par la CLE : respect démarche et méthodologie
➡ Création d'un comité technique ?
- Étapes optionnelles : Réunion présentation méthode aux agriculteurs et propriétaires
Réunion publique de présentation des résultats

Ordre du jour



1. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur 3 bassins d'alimentation de captages du Pays Thouarsais – SEVT.
2. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »
3. Projet de méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
4. **ODJ de la CLE du 16 janvier 2014**
5. Questions diverses

ODJ de la CLE

1. Validation du CR de le CLE du 12 juin 2013
2. Validation du rapport annuel d'activité de la CLE en 2013
3. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur la retenue du Cébron
4. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet »
5. Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
6. Budget / Calendrier / Études prévues en 2014
7. Délégation du bureau pour répondre aux avis de la CLE (CT, IZH, études,...)



Ordre du jour



1. Avis motivé – Projet de contrat territorial sur 3 bassins d'alimentation de captages du Pays Thouarsais – SEVT.
2. Présentation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles »
3. Projet de méthodologie d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
4. ODJ de la CLE du 16 janvier 2014
5. **Questions diverses**